

Médico-social : anticiper et gérer les températures hivernales



© 2018 Les Echos Publishing

Le Guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid rappelle les mesures que les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées doivent mettre en place afin d'anticiper et de gérer les vagues de froid.

Ainsi, les établissements accueillant des personnes âgées ont l'obligation de disposer d'un plan bleu prévoyant les modalités d'organisation à déclencher en cas de crise sanitaire ou météorologique (vague de froid, épisode intense de neige ou de verglas). Ce plan n'est pas obligatoire dans les établissements accueillant des personnes handicapées, mais il est quand même recommandé.

De plus, avant la période hivernale, il convient entre autres de déclencher la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, de s'assurer de la sécurité des personnes hébergées en cas de défaillance énergétique et de prévoir les matériels et fournitures nécessaires pour le sablage et le salage (granulats pour le sablage, sel, pelles à neige...) ainsi qu'un équipement adéquat des véhicules (chaînes métalliques, raclette à neige pour nettoyer les pare-brise et vitres latérales, dégivrant...).

Enfin, pendant une vague de froid ou un épisode intense de neige ou de verglas, les établissements doivent veiller à limiter les activités extérieures au strict nécessaire, surveiller la température des pièces, rendre la voirie, les portes et portails et les abords des bâtiments accessibles et anticiper pour assurer la disponibilité de la nourriture et des médicaments.

[Guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019](#)

© 2018 Les Echos Publishing